

À un moment charnière pour le PLFSS, le Synerpa rappelle ses attentes et ouvre des perspectives pour 2025

Le Synerpa rappelle l'urgence d'adopter un PLFSS 2025 à la hauteur des enjeux du secteur. Alors que les discussions se poursuivent à l'Assemblée nationale, la confédération demande des mesures fortes pour assurer la soutenabilité à long terme de la filière d'accompagnement du grand âge.

Un moment décisif pour le financement du secteur

Le PLFSS 2025 conditionne l'équilibre financier de toute la filière du grand âge. **Si le Synerpa salue la hausse annoncée de l'Ondam à 3,3 %, cela reste insuffisant** au regard des enjeux et du retard accumulé sur le financement du grand âge.

En effet, la baisse des exonérations de charges patronales et des aides à l'apprentissage, ainsi que la diminution du nombre d'aides-soignants et d'accompagnants éducatifs et sociaux dont la formation est financée par l'État, auront **des effets délétères sur des établissements et services déjà vulnérables**. En outre, **l'absence de mesures pour soutenir le domicile constitue, là aussi, un manquement fortement préjudiciable**.

Il est donc indispensable de maintenir le financement pour le recrutement de 6 500 professionnels, tout comme l'enveloppe de 100 millions d'euros pour accompagner les établissements en difficulté. Par ailleurs, le Synerpa réclame des clarifications quant à l'application de la fusion des sections soins et dépendance, dont la suspension est regrettable.

La confédération demande la suppression de la réserve prudentielle annuelle et le fléchage des financements sur la dotation soins plutôt que sur des mesures périphériques. Plus largement, **le Synerpa appelle une nouvelle fois le gouvernement à la mise en place d'une logique de programmation** pour doter le secteur, dans la durée, de moyens efficaces pour faire face aux défis présents et à venir.

Des propositions pour bâtir un modèle pérenne

Le Synerpa porte de longue date des propositions pour soutenir la filière. **Pour rendre l'activité des EHPAD plus efficace et améliorer les conditions de travail** des professionnels, la confédération propose par exemple la généralisation du tarif global et l'élargissement du forfait soins à de nouveaux métiers. Sur le volet de la prise en

charge, le Synerpa défend la généralisation des astreintes infirmières de nuit et des pôles d'activités et de soins adaptés de nuit, qui viendrait **renforcer la qualité de l'accompagnement des personnes âgées.**

De la même manière, **il existe d'importantes marges d'amélioration pour le soutien à domicile.** Si la revalorisation du tarif plancher est un élément clef, le Synerpa appelle aussi à plus de souplesse dans la tarification, pour aller vers un modèle de forfaitisation. Plus globalement, il sera nécessaire d'**engager un mouvement de simplification afin de faciliter le déploiement des services autonomie à domicile**, dont le développement est aujourd'hui entravé par la lourdeur du dispositif.

Au-delà de ces propositions, **le Synerpa continue à défendre des réformes systémiques pour outiller le secteur.** C'est notamment le cas pour le financement des EHPAD, alors qu'un rapport sénatorial paru à l'automne dernier précise que deux tiers des établissements sont déficitaires. La confédération préconise ainsi de mobiliser de nouveaux financements pour plus de médicalisation et de faciliter la revalorisation des tarifs hébergement.

Il en va de même pour **l'attractivité de la filière, qui doit se préparer à recruter plusieurs centaines de milliers de professionnels en vue du choc démographique à horizon 2030.** Pour être au rendez-vous, il faudra actionner tous les leviers : la rémunération au travers de l'avenant 33, la formation continue, l'apprentissage, la VAE, la reconnaissance de la pénibilité ou encore l'élargissement des mesures Borne au secteur privé commercial.

Pour Jean-Christophe Amarantini, président confédéral du Synerpa : « *Nous sommes à un moment déterminant pour le secteur du grand âge. Les orientations qui seront prises dans le PLFSS et au cours de l'année 2025 conditionneront notre ambition devant le choc démographique qui s'annonce. Programmation pluriannuelle pour la filière, choc d'attractivité, débureaucratisation, les ressorts de transformation existent. C'est pourquoi le Synerpa continuera de porter ses propositions pour bâtir un modèle à même de faire face aux défis qui nous attendent* ».

À propos du Synerpa

Créé en juin 2001, le Synerpa est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des habitats intermédiaires, des services et soins à domicile avec le Synerpa Domicile. Le Synerpa rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 habitats intermédiaires et 1 200 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 170 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETh), qui représente 110 établissements, est également un syndicat affilié du Synerpa.

Contacts presse

HAVAS Paris – Quentin Zimmermann – Tél. : 06 44 26 51 41 – Email : quentin.zimmermann@havas.com
Synerpa – Elisabeth Roy – Tél. : 06 17 49 56 64 – Email : roy@synerpa.fr